



Annexe 9 : Diagnostic patrimonial et paysager

Contact : Anas ALAMI

Mail : pv1m@corsicasole.com

Table des matières

1	Etat initial	3
1.1	Un site localisé dans l'unité paysagère --	3
1.1.1	Le Val d'Allier	3
1.1.2	Les enjeux paysagers	4
1.1.3	Le paysage bâti	4
1.2	Dynamiques et évolutions actuelles des paysages dans la Nièvre	4
1.2.1	Paysage agricole	4
1.2.2	Paysage bâti	5
2	Analyse paysagère du site	5
2.1	Définitions des aires d'études	5
2.2	Le périmètre rapproché	5
2.3	Le périmètre éloigné	6
3	Patrimoine culturel	7
3.1	Sites classés et inscrits	7
3.2	Monuments historiques	7
3.3	Sites archéologiques	7
4	Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site	8

1 Etat initial

1.1 Un site localisé dans l'unité paysagère --

La commune de Saint Pierre le Moutier est située dans l'unité paysagère "Entre Loire et Allier", définie par l'Atlas des paysages de la Nièvre (DREAL Bourgogne). Cette unité forme un interfluve naturel entre deux grands cours d'eau, structurant le paysage du sud-est nivernais.



Figure 1 : Limites de l'unité paysagère "Entre Loire et Allier"

Source : [Atlas des Paysages de la Nièvre](#)

1.1.1 Le Val d'Allier

Le site étudié se situe dans l'unité paysagère « Entre Loire et Allier », à la jonction des deux grandes vallées, dans un paysage de transition entre la Sologne Bourbonnaise et les plaines alluviales. Le Val d'Allier en particulier se distingue par une vaste plaine modelée

par les dépôts sédimentaires du fleuve Allier, dont le cours sinueux façonne un environnement naturel dynamique et changeant. Ce territoire présente une géomorphologie asymétrique : un coteau abrupt et boisé sur la rive gauche (berrichonne) s'oppose à une plaine bocagère alluviale sur la rive droite (nivernaise), où se développe l'activité agricole.

1.1.2 Les enjeux paysagers

Les principaux enjeux paysagers concernent la protection du caractère naturel de la vallée, la préservation des vues sur les éléments structurants comme les coteaux, les villages perchés, ou les éléments architecturaux (châteaux, fermes anciennes). Le maintien du bocage, qui rythme la lecture du paysage et sert de trame écologique (Trame Verte et Bleue), est une priorité. D'autres enjeux portent sur la valorisation de sites emblématiques comme le Bec d'Allier ou le pont-canal du Guétin, tout en maîtrisant l'impact de certaines infrastructures modernes comme le circuit automobile de Magny-Cours.

1.1.3 Le paysage bâti

Le paysage bâti se caractérise par une organisation dispersée, avec des bourgs installés sur des hauteurs pour éviter les zones inondables. On observe un patrimoine vernaculaire riche, avec des fermes fortifiées, des châteaux, et des maisons en pierre ou en brique selon les secteurs. Le développement urbain récent prend souvent la forme de lotissements périphériques peu intégrés, qui diluent la structure compacte des villages et altèrent la qualité paysagère. Une attention particulière est requise pour encadrer les nouvelles constructions afin de préserver l'harmonie avec l'existant.

1.2 Dynamiques et évolutions actuelles des paysages dans la Nièvre

1.2.1 Paysage agricole

Dans l'unité paysagère « Entre Loire et Allier », située dans la Nièvre, les paysages agricoles connaissent d'importantes transformations. Ce territoire, historiquement dédié à l'élevage bovin, est marqué par la prédominance des prairies d'embouche dans les fonds de vallée, tandis que les collines accueillent des cultures sur des terres plus riches. Cependant, ces équilibres évoluent : l'agrandissement des parcelles agricoles

entraîne une simplification du maillage bocager. Les haies, arbres isolés et lisières forestières disparaissent peu à peu, rendant le paysage plus uniforme et moins lisible. La régression du bocage affecte également la biodiversité et les repères visuels dans ce territoire semi-ouvert. Des efforts de gestion concertée sont nécessaires pour maintenir une diversité de structures paysagères et assurer la cohérence de l'identité agricole nivernaise.

1.2.2 Paysage bâti

Le paysage bâti évolue également sous l'effet d'un développement urbain diffus, lié à la proximité de pôles urbains comme Nevers. Le long de la RN7 et dans les villages de plaine, on observe une extension linéaire de l'habitat, souvent sous forme de lotissements récents en rupture avec l'organisation traditionnelle. Ces nouvelles constructions tendent à s'implanter à distance des centres-bourgs historiques, diluant l'identité des villages et générant un mitage peu structuré du territoire. L'impact visuel des bâtiments agricoles récents, volumineux et parfois mal intégrés, est également à prendre en compte. Le défi est double : revitaliser les centres anciens par des aménagements de qualité et maîtriser les extensions pour qu'elles s'intègrent harmonieusement dans le paysage nivernais, en respectant les formes urbaines, les matériaux traditionnels, et les continuités bâties.

2 Analyse paysagère du site

2.1 Définitions des aires d'études

L'analyse distingue deux périmètres : le périmètre rapproché, correspondant à l'environnement immédiat du site, où les interactions entre le bâti, les éléments naturels et agricoles sont les plus perceptibles ; et le périmètre éloigné, qui permet d'évaluer les grandes lignes de force du paysage (reliefs, vallées, masses boisées, silhouettes bâties visibles à distance).

2.2 Le périmètre rapproché

Ce périmètre est composé d'une trame bocagère lâche, de chemins ruraux, de prairies, et d'éléments bâtis épars. Il présente une échelle humaine, où le regard est rythmé par les haies, les arbres isolés, et les éléments du patrimoine vernaculaire. Les changements d'affectation du sol, comme le passage de prairies à des cultures, ou l'implantation de peupleraies, modifient rapidement la perception du paysage.

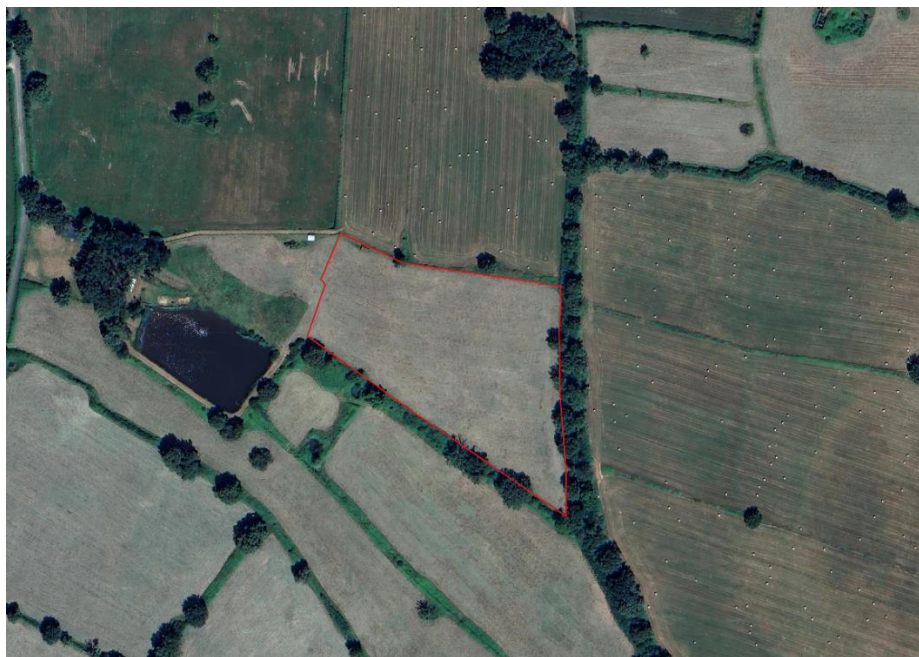


Figure 2 : Périmètre rapproché de la zone d'implantation du projet

2.3 Le périmètre éloigné

Dans ce périmètre, le paysage devient plus structuré : les lignes de collines, les coteaux boisés, les grands domaines bâtis (châteaux, fermes), les infrastructures linéaires (RN7, voie ferrée), et les villages sur les hauteurs dessinent les lignes de force du territoire. Les vues sont souvent en belvédère, notamment depuis la dorsale collinaire qui marque le partage des eaux entre Loire et Allier. Ce périmètre est sensible à l'urbanisation diffuse et à la banalisation des entrées de bourgs.

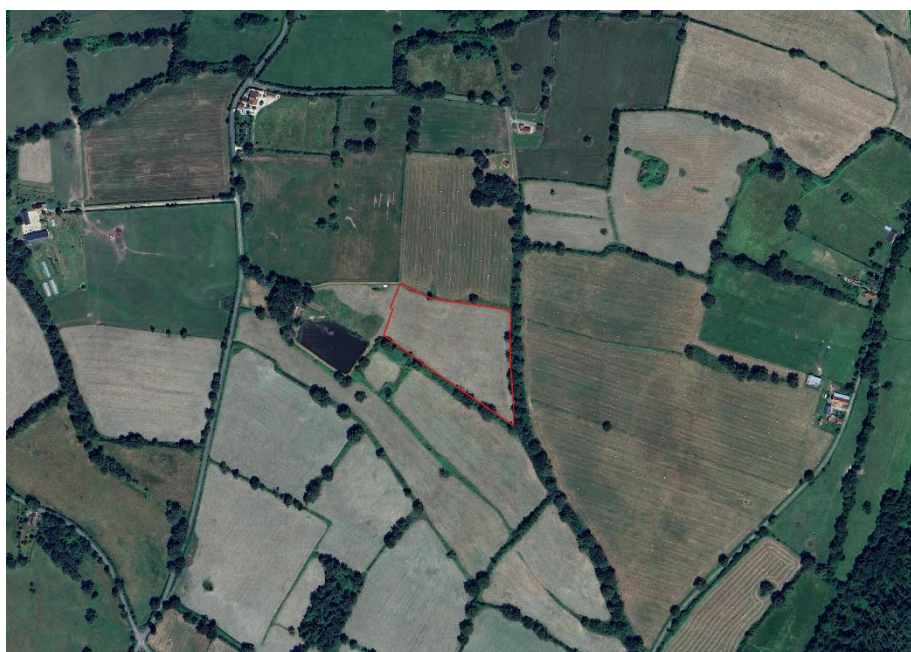


Figure3 :Périmètre éloigné de la zone d'implantation du projet

3 Patrimoine culturel

3.1 Sites classés et inscrits

Site classé

Le classement offre une protection forte qui vise à maintenir l'intégrité du site désigné, tout en permettant la gestion et la valorisation de ce dernier.

Bien qu'il soit principalement destiné à la préservation de paysages exceptionnels, le classement également intégrer des espaces construits possédant une certaine valeur architecturale et qui sont parties constitutives du site. Les sites classés ne peuvent subir de modifications sans autorisations spéciales qui peut être accordée de manière préfectoral ou ministérielle, en fonction de la nature des travaux.

Sur la commune de Saint Pierre le Moutier, aucun site classé n'a été recensé.

Site inscrit

L'inscription d'un site à l'inventaire supplémentaire des sites inscrits constitue une garantie minimale de protection. Elle requiert des chargés de projet l'obligation de prévenir l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis consultatif pour les projets de construction et autres travaux, ainsi qu'un avis contraignant pour les projets de démolition.

Sur la commune de Saint Pierre le Moutier, aucun site inscrit n'a été recensé.

3.2 Monuments historiques

Aucun monument historique n'est recensé sur l'aire d'étude. La commune de Saint Pierre le Moutier recense plusieurs monument historique : *“Eglise Saint Pierre, Maison du 15eme siècle, Maison dite du Lieutenant criminel”*. Le site du projet est situé à plus de 3 kilomètres du périmètre des abords des monuments historiques.

3.3 Sites archéologiques

(Source : www.atlas.patrimoine.culture.fr)

En l'état actuel de ses connaissances, le Service Régional de l'Archéologie n'a recensé aucun site de protection archéologique dans la commune de Saint Pierre le Moutier.

4 Conclusions sur l'intérêt et la sensibilité paysagère et patrimonial du site

Le site s'inscrit dans un paysage typique du Val d'Allier. Il se situe dans un secteur peu urbanisé, ce qui le rend visible uniquement depuis les quelques parcelles agricoles voisines au niveau du périmètre rapproché. Les boisements de la zone rendent nulle la covisibilité autour de la parcelle. Ces mêmes caractéristiques réduisent la visibilité de la parcelle d'implantation du projet depuis un périmètre plus large.

THEMATIQUE		CARACTERISTIQUES PRINCIPALES	ENJEUX ASSOCIES
Paysage		Périmètre rapproché : covisibilité avec les bâtiments résidentiels voisins	Enjeu nul
		Périmètre rapproché : covisibilité avec les parcelles agricoles voisines	Enjeu nul
		Périmètre éloigné : covisibilité limité	Enjeu nul
Patrimoine culturel et archéologique	Sites classés et inscrits	Aucun site classé ni site inscrit n'est recensé sur l'aire d'étude ou la commune de Saint Pierre le Moutier.	Pas d'enjeu particulier
	Monuments historiques	Aucun monument historique n'est recensé sur l'aire d'étude	
	Sites archéologiques	Aucun site archéologique n'est recensé sur l'aire d'étude.	

Figure 5 : Tableau de synthèse des enjeux paysagers et culturels